

AVANT-PROPOS

Les articles contenus dans ce volume de la Librairie Africaine d'études juridiques sont le résultat des réflexions nourries par les juristes chercheurs de l'Université Catholique de Bukavu, (dont certains, jadis doctorants, ont entretemps soutenu leurs thèses) et qui couvrent le quatrième séminaire organisé par la Faculté de Droit, avec la Fondation Konrad Adenauer.

Les six contributions scientifiques recensées, quoiqu'abordant des questions différentes, convergent vers le thème global de l'« Etat de Droit en République démocratique du Congo ». En outre, elles cadrent avec l'actualité de la R.D.Congo sous ses divers aspects.

L'article du Professeur Adolphe KILOMBA Sumaili vise à analyser la place que l'Accord-cadre d'Addis-Abeba signé le 24 février 2013 réserve à la justice transitionnelle, c'est à dire celle réservée à la justice transitionnelle dans la construction de la paix en RDC et dans la Région des Grands Lacs Africains.

Pour sa part, la contribution du Professeur Patient LWANGO Mirindi est focalisée sur l'objet sur lequel porte le droit de concession, dans toute sa diversité (concession foncière, concession minière, concession agricole, concession forestière). Ce droit porte sur des situations qui s'enchevêtrent et qui sont susceptibles de remettre en cause la cohérence nécessaire de l'œuvre législative et d'engendrer des conflits entre concessionnaires concernés. L'auteur précité cherche à vérifier si des solutions sont envisagées par le législateur pour y faire face.

Par ailleurs, on note que plusieurs établissements pénitentiaires en RD Congo et dans d'autres lieux sont confrontés au problème de la surpopulation carcérale avec les conséquences y afférentes : promiscuité, violences sexuelles, tortures, homosexualité, propagation de maladies, échanges sur les « exploits » criminels, etc. L'assistant Charles KAKULE Kinombe mène une réflexion sur les mécanismes à mettre en place pour endiguer ce phénomène.

Dans un autre registre, l'article de l'assistant Joyeux MUSHEKURU Mugeni se penche sur le droit de former un recours. Il s'interroge, à la lumière du procès dit Minova, sur la conformité de l'article 87 de la loi n°023/2002 du 18 novembre 2002 portant code judiciaire militaire, qui prive le justiciable des Cours Militaires opérationnelles des voies de recours, à la Constitution en vigueur en RDC qui garantit le droit de former un recours contre un jugement et aux exigences d'un procès équitable.

Cette réflexion est harmonieusement complétée par celle de l'assistant Pacifique MUHINDO Magaju. Ce dernier explique, dans sa contribution, en quoi les dispositions des articles 87, 276 et 279 du code judiciaire militaire régissant les modalités d'exercice du droit au recours sont contraires à la constitution congolaise et propose des pistes de solution susceptibles de conduire à l'annulation ou l'anéantissement des dispositions précitées.

Enfin, l'assistante Aline BAHATI CIBAMBO aborde la question relative à la liberté de la presse dans le contexte électoral du Sud-Kivu. Elle en présente d'abord l'état des lieux et

indique, ensuite, les limites à l'exercice de cette liberté (en termes de la violation de la liberté de la presse). Enfin, elle précise le rôle réellement joué par les médias en période électorale avant de présenter des perspectives pour une presse plus libre dans la province concernée.

Les opinions exprimées dans les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Prof. Hartmut Hamann

Prof. Jean Claude MUBALAMA Zibona